A Paris, la moitié de l’espace public est réservée à l’automobile

La moitié des 2 800 hectares de voies publiques de la capitale est occupée soit par la circulation automobile soit par les parkings publics.

Par Pierre Breteau

Publié le 30 novembre 2016 à 12h35, modifié le 10 septembre 2018 à 13h45



automobiles le long de la Seine à Paris, en juillet 2009. LOIC VENANCE / AFP

Paris est une toute petite capitale, tout juste 10 539 hectares, soit près de 9 fois moins que Berlin, 12 fois moins que Rome ou 14 fois moins que Londres. C’est une ville qui manque de place, et dont la majorité de l’espace est – logiquement – utilisée par le bâti ou les quelques espaces verts, ce qui laisse 2 800 hectares à la voirie, selon nos calculs.

Sur ces 2 800 hectares, les trottoirs et les voies piétonnes occupent environ 1 200 ha (dont 40 ha de rues strictement piétonnes) ; estimons que c’est l’espace réservé aux piétons. Le reste – *« l’espace circulé »*, soit 1 600 ha – est donc partagé entre chaussée, parkings, voies de bus, voies cyclables, etc.

1 419 hectares pour les déplacements motorisés

Une fois retirés le réseau cyclable (85 ha), les couloirs de bus (75 ha), les parkings pour vélos et Vélib’(7 ha) ou les voies privées (14 ha), l’opération nous révèle le chiffre de 1 419 ha réservés aux déplacements motorisés – un peu plus de la moitié. Chiffre auquel il convient de soustraire les 198 ha occupés par les parkings publics installés sur la chaussée (soit 7 % des 2 800 ha pour 142 900 places de stationnement « mixte », celui qui se trouve le long des trottoirs ou sur les places parisiennes), ce décompte n’inclut évidemment pas les 650 000 autres places du parc privé – en sous-sol ou chez les particuliers.

Quelle superficie pour quel usage ?

Ce graphique en barres représente la superficie calculée par usage des 2 800 hectares de voies publiques à Paris (un hectare est un carré de 100 × 100 m, un terrain de football a une superficie de 0,7 ha.).

Voies circuléesTrottoirs0 ha.250 ha.500 ha.750 ha.1 000 ha.1 250 ha.1 500 ha.

Sources : Voirie de Paris, Opendata Paris, *Le Monde.fr*

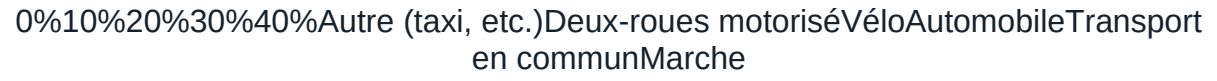
50 % de l'espace pour 13 % des déplacements

Le chiffre de la moitié de l'espace public dévolue aux transports motorisés ne déplaît pas à l'association 40 Millions d'automobilistes. Son délégué général, Pierre Chasseray, le juge même *« terriblement positif pour nous »*. *« Je m'attendais plutôt à 70 % ou 75 %*, reconnaît-il. *Le rééquilibrage nécessaire que la Mairie de Paris nous serine est faux. »*

Pourtant, si la moitié environ de l'espace public est occupée par la voirie et les parkings, les déplacements motorisés particuliers (deux, trois ou quatre-roues) ne représentent que 13 % des déplacements des Parisiens. Par ailleurs, l'espace circulé général est aussi utilisé par les bus quand ils n'ont pas de voie spécifique – dans une proportion qu'il n'a pas été possible de calculer.

Transport en commun et marche représentent 83 % des déplacements à Paris

Ce graphique représente la part de chaque mode de transports dans les déplacements des Parisiens pour la période d'étude 2010-2014.



Source : Paris.fr

A titre de comparaison, le réseau cyclable et ses 85 ha sur la voirie (et 21 ha sur les trottoirs) représentent 3,8 % de la superficie de l'espace public pour 3 % des déplacements. La Mairie de Paris, par la voix de son adjoint chargé des transports, Christophe Najdovski, évoque une *« disproportion très forte au regard de ce que représentent les déplacements motorisés »*. L'élu précise que la ville compte poursuivre la politique de rééquilibrage, notamment dans les *« zones quasi autoroutières »* des 12e et 16e arrondissements.

Une répartition héritée de l'histoire

Des années 1950 au milieu des années 1990, la ville a mené plus volontiers une politique pour davantage d'automobiles dans Paris : élargissement des voies, réduction des trottoirs, création d'autoroutes urbaines. On observe une inflexion à partir de 1996, l'ex-maire de Paris Jean Tiberi présentant *« dix mesures concrètes permettant de parvenir à un espace public mieux partagé »*, parmi lesquelles la création de 130 km de voies cyclables prises sur la voirie et les trottoirs. Aujourd'hui, la capitale émarge à 736 km, soit environ 106 hectares en tout.

La Mairie veut désormais tenter de rééquilibrer la situation en *« réduisant à 30 % »* l'espace réservé à la circulation automobile. L'équipe municipale souhaite ainsi doubler la longueur des pistes cyclables d'ici aux municipales de 2020, ou encore réorganiser sept grandes places.

Pierre Breteau